

Séance ordinaire du 3 septembre 2013

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 03 septembre 2013, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2013-09-339) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 septembre 2013 tel que présenté en ajoutant le point 10.1 au varia «Demande à Hydro-Québec».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2013-09-340) - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2013

3 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2013

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2013.

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2013, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Administration et législation

4 - Administration et législation

04.01 (2013-09-341) - Demande d'autorisation à la Société d'agriculture pour l'utilisation du Pavillon Promutuel pour le festival du rodéo 2013 (4 au 6 octobre)

4.1 - Demande d'autorisation à la Société d'agriculture pour l'utilisation du Pavillon Promutuel pour le festival du rodéo 2013 (4 au 6 octobre)

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aviser la Société d'agriculture, de son intention d'utiliser gratuitement le Pavillon Promutuel pour la tenue

du Festival du Rodéo qui aura lieu du 4 au 6 octobre 2013 à Saint-Agapit, conformément à la convention de 1984.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.02 (2013-09-342) - Demande d'autorisation pour distribuer des pommes et signets au coin des routes 116 et 273 lors de la Journée du communautaire (23 octobre)

4.2 - Demande d'autorisation pour distribuer des pommes et signets au coin des routes 116 et 273 lors de la Journée du communautaire (23 octobre)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu une demande de la part des organismes communautaires de la Table de concertation et de développement Communautaire de Lotbinière afin qu'ils puissent organiser la Journée du communautaire le 23 octobre 2013 dans le cadre de la semaine de l'action communautaire autonome ;

ATTENDU QUE la Journée du communautaire consiste à distribuer des pommes ainsi que des signets aux automobilistes pour une courte période dans la journée à l'intersection des routes 116 et 273 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser les organismes communautaires de la Table de concertation et de développement Communautaire de Lotbinière à être présent dans la municipalité de Saint-Agapit pour distribuer des pommes ainsi que des signets aux automobilistes à l'intersection des routes 116 et 273 le 23 octobre 2013 dans le cadre de la semaine de l'action communautaire autonome. De plus, la municipalité de Saint-Agapit prend en considération que les organismes détiennent une assurance responsabilité civile pour cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.03 (2013-09-343) - Autorisation pour signer l'entente avec le syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (CDS)

4.3 - Autorisation pour signer l'entente avec le syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (CDS)

ATTENDU QUE le syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (C.S.D.) a fait le dépôt des griefs 2012-04 et 2012-05 le 23 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire régler à l'amiable les griefs 2012-04 et 2012-05 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser Madame Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Jocelyn Benoit, conseiller en ressources humaines à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Agapit la lettre d'entente et la transaction et quittance avec le syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (C.S.D.)

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.04 (2013-09-344) - Dépôt de la pétition pour la piste cyclable

4.4 - Dépôt de la pétition pour la piste cyclable

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une pétition de la part des citoyens de Saint-Agapit en faveur du parachèvement de l'asphaltage de la piste cyclable entre Saint-Agapit et Saint-Étienne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, d'accepter le dépôt de la pétition des citoyens de Saint-Agapit pour le parachèvement de l'asphaltage de la piste cyclable entre Saint-Agapit et Saint-Étienne et de présenter cette pétition à Monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière Frontenac et à la MRC de Lotbinière ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - Voirie Aqueduc et égout

5 - Voirie Aqueduc et égout

05.01 (2013-09-345) - Pose d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Pauzé et de ses rues privées

5.1 - Pose d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Pauzé et de ses rues privées

ATTENDU QU'IL y a absence de signalisation à l'intersection de la rue Pauzé et de ses rues privées et que la circulation augmente dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'implanter des panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Pauzé et de ses rues privées afin de ralentir la circulation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2013-09-346) - Pavage de la rue Bélanger

5.2 - Pavage de la rue Bélanger

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'accepter la soumission de Excavations Ste-Croix Inc. pour le pavage de la partie municipale de la rue Bélanger au coût de 24 850.70 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.32032.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.03 (2013-09-347) - Acceptation de la soumission pour le pavage de la rue Vermette et l'emprise municipale du Subway

5.3 - Acceptation de la soumission pour le pavage de la rue Vermette et l'emprise municipale du Subway

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé et reçu une soumission de l'entreprise Lévisienne pour le pavage de la rue Vermette et l'emprise municipale en façade du Subway ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 326-08-2013 a déjà été adopté pour le pavage de l'emprise municipale en façade du Subway au coût de 2 000 \$ et que ce montant n'est pas suffisant pour effectuer les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de l'entreprise Lévisienne pour le pavage de la rue Vermette et l'emprise municipale du Subway au coût de 14 544.33 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.625.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.04 (2013-09-348) - Achat d'équipements pour le camion

5.4 - Achat d'équipements pour le camion

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a fait l'achat d'un camion et que celui-ci doit être muni d'équipements supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser l'achat d'équipements, tel housse pour siège, gyrophare, marche pied et boîte à outils au montant de + ou - 2 100 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.05 (2013-09-349) - Formation en abattage d'arbre

5.5 - Formation en abattage d'arbre

ATTENDU QU'UNE formation en abattage d'arbre manuel reconnue par la CSST a lieu au centre communautaire de Laurier-Station les 24 et 25 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE cette formation est recommandé par la CSST afin de limiter le risque de blessure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'inscrire monsieur Réjean Fournier, chef d'équipe aux travaux publics, à la formation en abattage d'arbre manuel qui aura lieu au centre communautaire de Laurier-Station les 24 et 25 septembre 2013 au coût de 500 \$ plus taxes. Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation de pièces justificatives. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2013-09-350) - Rechargement de la route Moreau

5.6 - Rechargement de la route Moreau

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire effectuer des travaux de rechargement en régie de la route Moreau sur une longueur d'environ 700 mètres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'effectuer les travaux de rechargement en régie de la route Moreau sur une longueur d'environ 700 mètres au coût de 35 000 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise aux postes budgétaires 02.32000.516, 02.32000.620 et 02.32000.629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.07 (2013-09-351) - Bac de vidange ou recyclage 360 litres

5.7 - Bac de vidange ou recyclage 360 litres

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit met à la disposition des bacs de 360 litres de vidange ou de recyclage en vente au coût de 110 \$ chaque incluant taxes et livraison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de ne pas remplacer les bacs de 360 litres de vidange ou de recyclage dans son entier lorsqu'ils ont un bris à moins que le bris se produise dans l'année d'achat à la municipalité de Saint-Agapit. Par contre, la municipalité de Saint-Agapit remplacera les pièces mineures en tout temps.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.08 (2013-09-352) - Recherche en eau : Puits Olivier 9, reforage

5.8 - Recherche en eau : Puits Olivier 9, reforage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé et reçu des soumissions pour effectuer un reforage pour une recherche en eau pour les puits Olivier 9 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission aux compagnies Les Forages Nelson Gagné, Samson et Frères Inc., et Les Puits du Québec ;

ATTENDU QUE la compagnie Les Forages Nelson Gagné a soumissionné pour un montant de 6 800 \$ plus taxes, Samson et Frères Inc. pour un montant de 7 160 \$ plus taxes et la compagnie Les Puits du Québec au montant de 8 560 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission la plus basse de la compagnie Les Forages Nelson Gagné au coût de 6 800 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de reforage aux puits Olivier 9. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.05000.721

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - Loisirs

6 - Loisirs

06.01 (2013-09-353) - Programme d'entretien mécanique et chimique de la tour de refroidissement

6.1 - Programme d'entretien mécanique et chimique de la tour de refroidissement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit se conformer à de nouvelles exigences, suite aux nouvelles réglementations de la RBQ visant à faire un suivi plus rigoureux des tours de refroidissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit faire élaborer et signer un programme d'entretien tant chimique que mécanique par des membres d'un ordre professionnel selon leur champ d'expertise respectif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter l'offre de l'entreprise Cimco réfrigération pour le volet mécanique du programme d'entretien au coût de 2 315 \$ plus taxes et l'offre de l'entreprise Gestion Technique de l'eau pour l'aspect chimique du programme au coût de 2 000 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2013-09-354) - Acceptation de la soumission pour le remplacement du cadre et de la porte extérieure nord-ouest de l'aréna

6.2 - Acceptation de la soumission pour le remplacement du cadre et de la porte extérieure nord-ouest de l'aréna

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit remplacer le cadre et la porte extérieure nord-ouest de l'aréna ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter l'offre de l'entreprise Rénovation AMC pour effectuer le changement du cadre et de la porte d'acier du côté nord-ouest de l'aréna au coût de 2 276.29 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2013-09-355) - Revêtement en acrylique du terrain de tennis

6.3 - Revêtement en acrylique du terrain de tennis

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu un offre des membres du comité Sports-loisirs Saint-Agapit afin de recouvrir à leur frais le terrain

de tennis d'un enduit d'acrylique à la fois protecteur pour la surface et plus agréable pour les joueurs ;

ATTENDU QUE le coût de ce projet sera payé par la municipalité, mais remboursé par le comité Sports-loisirs Saint-Agapit qui ont recueilli les sommes lors des activités entre les années 1990 à 2000 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de l'entreprise Revêtement tennis sud-ouest pour le revêtement en acrylique du terrain de tennis au coût de 8 900 \$ plus taxes. Que la dépense soit payée par la municipalité de Saint-Agapit, mais remboursée par le comité Sports-loisirs Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - Sécurité publique

7 - Sécurité publique

07.01 (2013-09-356) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies

7.1 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie du 20 juillet au 19 août 2013;

Alarme incendie :	0
Feu de résidence :	0
Feu d'Industrie :	0
Feu d'échets :	0
Feu d'installation électrique :	1
Vérification feu sans permis :	0
Feu de cheminée :	1
Désincarcération / accident de la route :	0
Assistance aux citoyens :	0
Entraide aux municipalité :	1
Intervention matières dangereuses :	0
Vérification odeur propane	0
Pratique évacuation :	0
Total appels d'urgence :	3
Autre appel et activité :	0
Pratique :	0

Adopté à l'unanimité par les conseillers

07.02 (2013-09-357) - Remerciement à 2 pompiers volontaires pour leurs années de service au sein du Services Incendies de Saint-Agapit

7.2 - Remerciement à 2 pompiers volontaires pour leurs années de service au sein du Services Incendies de Saint-Agapit

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire une mention de remerciement à messieurs Denis Croteau et Gérald Hudon, pour leurs années de service au sein du Services Incendies de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - Complexe des Seigneuries

8 - Complexe des Seigneuries

08.01 (2013-09-358) - Achat de laveuse, sécheuse

8.1 - Achat de laveuse, sécheuse chez Tanguay

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a fait l'achat de nappes et de couvres chaises pour les locations de salle du Complexe des Seigneuries et qu'elle n'utilisera plus le service de nettoyage pour ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'achat d'une laveuse, sécheuse au coût de 3 199.99 \$ plus taxe afin de pouvoir laver nos nappes et nos couvres chaises. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.726.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2013-09-359) - Achat de couvre chaise

8.2 - Achat de couvre chaise

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'achat de couvre chaise blanc pour les locations de salles du Complexe des Seigneuries au coût de 2 860.67 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.459.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2013-09-360) - Aménagement du relais touristique

8.3 - Aménagement du relais touristique

ATTENDU QUE la Corporation de Développement Économique de Saint-Agapit a fait une demande de subvention de 9 000 \$ au Programme Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour l'aménagement du relais touristique ;

ATTENDU QUE la municipalité lors de sa séance du conseil du 18 avril 2013 a accordé par la résolution 2013-04-180 à la corporation, une aide financière de 9 000 \$ pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE le coût total du projet d'aménagement du relais touristique est évalué approximativement à 18 000 \$;

ATTENDU QUE la corporation attend une réponse pour l'aide financière du projet de l'aménagement du relais touristique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la municipalité de Saint-Agapit, advenant que la corporation économique de Saint-Agapit ne réalise pas les travaux, autorise Monsieur Steve Lemay, Surintendant aux bâtiments et espaces verts de faire exécuter les travaux d'aménagement du relais touristique par la compagnie Le Laurier Vert inc. pour un montant approximatif de 18 000 \$ qui sera pris aux postes budgétaires 02.32000.628 et 03.31000.000.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2013-09-361) - Inscription au Colloque de la Fondation Rues principales

8.4 - Inscription au Colloque de la Fondation Rues principales

ATTENDU QUE la Fondation Rues principales organise son 26e colloque annuel 2013 sur les technologies au service de la revitalisation ;

ATTENDU QUE Monsieur Charles Desbiens, Agent marketing désire participer à ce colloque annuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'inscrire Monsieur Charles Desbiens, Agent marketing, au 26e colloque annuel 2013 de la Fondation Rues principales sur les technologies au service de la revitalisation qui aura lieu le 25 septembre 2013 à Québec au coût de 285 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.454 et que les frais inhérents soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - Finances

9 - Finances

09.01 (2013-09-362) - Dépenses d'investissement août 2013

9.1 - Dépenses d'investissement août 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissements pour le mois d'août 2013 pour un montant de 202 264.16 \$

GT Service de conteneurs Inc., 11 497.50 \$, facture # 23645, Centre de formation pompier, achat de conteneurs, poste budgétaire 23.03000.722

Excavation Leclerc Inc., 753.01 \$, facture # 102, rue Vermette, travaux 10 roues, poste budgétaire 23.04001.721

Excavation Jean-Guy Croteau & Fils Inc., 7 362.86 \$, facture # 6630, rue Vermette, heures de pelle, de camion et 33 voyages de sable, poste budgétaire 23.04001.721

Ray-Car Division de Sintra Inc., 4 984.94 \$, facture # 0202-09966, rue Vermette, pierre concassée, poste budgétaire 23.04001.721

LAV Équipements & outillages, 655.36 \$, facture # 407944, rue Vermette, location rouleau compacteur, poste budgétaire 23.04001.721

Déneigement Gosford Inc., 841.60 \$, facture # 1243, rue Vermette, rechargement - camion, poste budgétaire 23.04001.721

3094-7675 Québec Inc., 1 410.02 \$, facture # 226, rue Vermette, transport, poste budgétaire 23.04001.721

Entreprise Hubert Coulombe Inc., 398.66 \$, facture # 302, rue Gosselin, rechargement, poste budgétaire 23.04000.721

SNC Lavalin, 1 471.68 \$, facture # 1073522, prolongement de la rue Industrielle, plan et devis, poste budgétaire 23.07010.721

Ray-Car Division de Sintra Inc., 173.05 \$, facture # 0202-10046, prolongement de la rue Industrielle, pierre concassée, poste budgétaire 23.07010.721

9137-0452 Québec Inc., 71.47 \$, facture # 81, prolongement de la rue Industrielle, transport, poste budgétaire 23.07010.721

LVM Inc., 1 968.43 \$, facture # 900086329, prolongement de la rue Industrielle, contrôle qualitatif des matériaux, poste budgétaire 23.07010.721

Eco Verdure, 13 641.78 \$, facture # 9763, terrain de soccer, construction d'un mini-soccer, poste budgétaire 23.08002.725

Construction Lemay Inc., 157 033.80 \$, facture # 5051, prolongement de la rue Industrielle, travaux du prolongement de la rue Industrielle, poste budgétaire 23.07010.721

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2013-09-363) - Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2013

9.2 - Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des comptes payés au cours du mois d'août 2013 au montant de 144 478.52 \$, d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'août 2013 au montant de 98 811.17 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josée Martineau, à en faire le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - Varia

10- Varia

10.01 (2013-09-364) - Demande à Hydro-Québec

10.1 - Demande à Hydro-Québec

ATTENDU QU'une somme de 78 222 \$ a été mise à la disposition des municipalités de Saint-Agapit et Saint-Gilles par Hydro-Québec pour l'installation d'une nouvelle ligne d'énergie, et qu'il y a lieu de la partager sous la coordination de la MRC de Lotbinière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'aviser Hydro-Québec que la municipalité de Saint-Agapit accepte d'adhérer au Programme de mise en valeur intégrée et demande de prolonger le délai pour indiquer la quote-part désignée pour la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - Période de question des contribuables

11 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

12 (2013-09-365) - Levée de la séance

15- Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de lever la séance ordinaire à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Josée Martineau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

